

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 30 novembre 2021 à 20 h 30

Date de convocation 24 novembre 2021

Le **30 novembre 2021** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué 24 novembre 2021 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Sandra LETELLIER, Isabelle LOSSEAU, Vanessa MARIE, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marie-Claude FAUDEUX (pouvoir à F CANEL), Jérôme FER (pouvoir à A DUFOUR), Benoît RAVON, La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

**SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 18 OCTOBRE 2021**

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 18/10/2021

**PROJET RESIDENCE SENIORS SUR LE TERRAIN DU 60 RUE DU NEUBOURG (DELIBERATION 2021-S08-D1**

Lors de la précédente réunion, le Conseil a accepté les devis d'AMO reçus pour étude pré-opérationnelle pour la création d'une résidence sénior au 60 rue du Neubourg

- EAD : 5 000 € HT 6000 TTC
- MCPI : 3 850 € HT 4 620 TTC

Mme le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer le contrat reçu d'EAD. Le Conseil l'y autorise. Le projet sera reçu sous 6 semaines

Nous avons reçu l'étude de faisabilité de MCPI qui a été transmise par mail aux conseillers municipaux.

Le projet est chiffré à 670 000 € HT.

M Dufour estime le projet bien pensé. M Canivet estime les loyers faibles. M Rouland remarque qu'il manque le chiffrage de l'assainissement et qu'il faudra ajouter 40 000 €. Mme Losseau s'inquiète des conditions d'entrée et surtout de sortie de bail au regard de l'autonomie des locataires. Il n'est pas prévu d'intégrer de service médical.

Un rendez-vous en mairie sera organisé pour présentation du projet.

**PROJET SUR LE TERRAIN DU 60 RUE DU NEUBOURG (DELIBERATION 2021-S08-D2**

Il convient de voter une décision modificative au budget pour pouvoir régler les devis acceptés pour études pré-opérationnelles pour la création d'une résidence sénior au 60 rue du Neubourg.

Les factures seront mises au compte 2315 (installations en cours).

Le Conseil décide de procéder à une modification du budget avec l'ouverture de crédits supplémentaires au compte 2315 de 15 000 € et la réduction du même montant sur le compte 61522. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2021

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments	-15 000,00
23	2315	37	Installations en cours	15 000,00
023	023		Virement à la section d'investissement	15 000,00
<b>Total</b>				<b>15 000,00</b>

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	15 000,00
<b>Total</b>				<b>15 000,00</b>

**CONTENEUR TEXTILE (DELIBERATION 2021-S08-D3**

La mairie a été sollicitée afin d'installer sur la commune un conteneur pour récupérer les vêtements et chaussures à recycler. A l'unanimité le Conseil vote l'installation d'un conteneur.

M Stein s'inquiète des risques de pillage et des dépôts sauvages au sol. Un ramassage régulier sera nécessaire.

Le Conseil rejette l'idée d'une installation sur le parking face à l'église. Le Conseil décide à la majorité d'une installation sur l'emplacement de l'ancienne machine à pain sur le parking de la mairie et autorise Mme Canel à signer la convention.

**RETROCESSION LE CORMIER / CONSORTS COUSINOU**

Mme Canel donne lecture du courrier de M JM Cousinou. L'indivision Cousinou est propriétaire des parties communes du lotissement le Cormier et souhaiterait en transférer la propriété à la commune.

M Dufour demande que le raccordement à l'éclairage public soit effectif avant toute rétrocession. Le câble est déjà là, il s'agit juste d'un branchement. M Bureau s'occupe de contacter les intervenants.

## **BORNAGE RUE DE BRANVILLE**

Mme Canel expose un désaccord entre la famille Losseau et les services EPN . Selon la famille Losseau, des travaux ont été effectués sur leur terrain en bordure du chemin rural et communal à leur insu, sans demande verbale ou écrite d'EPN ou la commune. Ces travaux comprennent une tranchée et des petits bassins de rétention des eaux creusés chez eux. Il est précisé dans le mail que les eaux provenant de la bute de terre au-dessus sont retenues par la végétation très abondante. L'humidité à l'entrée de ce chemin provient des eaux de la route. Tels que prévus, ces bassins sur terrain privé vont retenir les eaux sur place. Le but annoncé étant de réduire l'humidité de cet espace, il convient donc de dévier ces eaux vers les pentes de l'ex-ligne de chemin de fer en creusant une tranchée de l'autre côté. La famille Losseau demande à ce que leur terrain soit remis en son état d'origine. Elle précise qu'un bornage était existant de leur côté avant travaux et qu'il n'y est plus actuellement.

La commune n'a pas été avisée au préalable de cet aménagement. Sans bornes et sans traces de ce bornage, il est difficile de juger de la question sur ce genre de terrain. Mme Losseau précise qu'il n'y a eu aucun retour d'EPN à ce jour et ne souhaite pas faire porter un bornage à la charge de la mairie. EPN attend un retour de la mairie. Il est prévu de demander si une remise en état est possible, à charge pour la famille Losseau de demander un bornage si elle le souhaite.

## **DIVERS**

M Cousinou demande lors de la prochaine modification du PLU que le terrain cadastré B143 pour 4 213 m<sup>2</sup> en bordure du chemin vert soit classé constructible. Il s'agit d'un terrain classé agricole face au cormier dans la continuité du chemin des allumières. Cette modification n'entre pas dans le cadre de la révision allégée. M Cousinou sera invité à reformuler sa demande ultérieurement (environ 2024/2025). Mme Losseau se positionne contre cette extension d'urbanisation.

M A LESAGE était en charge du déneigement sur la commune sous convention avec EPN. N'ayant plus de tracteur pour atteler la lame, il convient de trouver une autre personne. Nous avons contacté les autres agriculteurs pouvant réaliser le déneigement. M Elie G est le seul susceptible d'accepter et en attente d'être contacté par EPN. Mme Losseau attire l'attention sur la nécessité d'être assuré en conséquence. EPN couvre en assurance lors des sorties commandées par ses services.

La commune a reçu un extrait vidéo d'une pièce de théâtre jouée sur Aviron. La troupe souhaite se produire sur Gauville. L'extrait a été transmis au Conseil. Trois dates ont été bloquées en attente de confirmation.

L'animatrice agricole pour la protection de la ressource en eau d'EPN souhaite compléter son parcellaire (pour l'instant complètement anonyme) avec le nom des exploitants de chaque parcelle. Et sollicite un rendez-vous.

Le recensement de la population sur Gauville la Campagne démarre le 20 janvier 2022.

Mme Canel informe le Conseil de la démission de M Alain di Giovanni de ses fonctions de Maire de Sacquenville, de conseiller municipal et conseiller communautaire. La présidence du Sivos revient pour l'heure à Mme Canel en attendant les prochaines élections en janvier.

Chemin de la vigne, M ELIE s'est proposé de remettre des cailloux dans le chemin rural utilisé pour la collecte des betteraves. Mme Losseau rappelle qu'il reste un tas de cailloux auprès de l'antenne suite à la dernière commande.

Mme Canel donne lecture du courrier d'un habitant rue de la gare portant sur la vitesse des véhicules pour étudier une solution (dos d'ânes ou coussins berlinois). A noter, une voiture a été abimée de nuit.

Pour Mme Losseau, on ne peut pas mettre des ralentisseurs partout sachant qu'il est difficile de croiser une voiture et un tracteur. Mme Marie note que l'on ne passe pas à pied quand les voitures sont garées.

Pour M Rouland, il faudrait porter son attention sur la rue du Neubourg sachant que nos contacts avec la DDE n'ont rien apporté de concret. Mme le Maire est chargée de demander à la gendarmerie des contrôles de vitesse.

Nous avons reçu le plan du gros aménagement de la rampe d'accès à la voie verte côté chemin du stade. Ces travaux importants vont nécessiter un déboisement important voire presque total du talus de la voie verte à l'intérieur de l'épingle. Si le bon de commande est accepté par EPN ; les travaux pourront être envisagés sur 2022. Un sondage de terrain sera au préalable nécessaire pour écarter la présence d'amiante.

M Bureau rapporte que la participation d'adhésion de la commune au SIVU Cap Nord Est va augmenter de 2%

Le trottoir du 26 rue du Neubourg marque toujours un trou important.

Pour rappel, il s'agit de la RD 39. La commune ne peut engager aucun travaux sans l'accord du Département sous convention avec pour conséquence que la Trésorerie refuse de payer.

Ce trou résulte probablement des passages répétés de poids lourds pour permettre l'accès à l'entrée d'en face, le trottoir ne pouvant supporter cette utilisation.

Il est fait remarque que le propriétaire d'en face devrait transformer son entrée pour un accès facilité. Ce à quoi, il est répondu qu'il y a des bâtiments. A la question de savoir si l'on peut mettre du tout-venant, il est précisé que cela ne tiendrait pas. Sur le principe que l'on doit réparer ce que l'on abîme, contact sera pris pour demander l'intervention de l'utilisateur.

Mme Losseau rapporte que la dernière collecte de bouchons s'élève à 6.4 kg avec u, total de 49.50 kg depuis le début en 2019

Fin de séance à 22h30